

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 1514**

présenté par
M. Pauget

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 30, insérer l'article suivant:**

À la fin du deuxième alinéa de l'article L. 518-2 du code monétaire et financier, les mots : « et du développement durable » sont remplacés par les mots : « , du développement durable et des transitions énergétique et numérique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inscrire dans la loi les missions d'accompagnement aux transitions énergétique et numérique des territoires par la Caisse des Dépôts et Consignations. De facto, l'institution participe déjà à l'accomplissement de ces objectifs. Les inscrire dans la loi permettrait de renforcer leur visibilité et d'accentuer la nécessité de faire des missions précitées un axe majeur de l'activité de la CDC.